

DÉLIBÉRATION N°DL20240110 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 02 JUILLET 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/06/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 9 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 19h20 et de 20h15 à 22h35) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 19h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h38) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h20 jusqu'à 20h15)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (jusqu'à 19h50)

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA

Mme Florence VANELLE a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h38)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONSERVATOIRE MUNICIPAL - CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LA LOIRE

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

La convention partenariale pour le développement des enseignements artistiques, liant la commune de Saint-Chamond – via son Conservatoire de musique - et le Département de la Loire, est arrivée à échéance à la suite de l'adoption d'un nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques de la Loire lors de l'Assemblée départementale du 23 juin 2023.

Une nouvelle convention est présentée pour une durée de 4 ans et définit les engagements du Conservatoire de musique de Saint-Chamond d'une part et du Département de la Loire d'autre part.

Ainsi, le Conservatoire s'engage à assurer les activités d'éveil, du 1^{er} cycle, du 2^{ème} cycle et du 3^{ème} cycle initial complet, en conformité avec le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) du Ministère de la Culture et de la Communisation renouvelé en 2023. Il accepte de remplir une mission d'établissement référent dans le Réseau d'Enseignement Artistique de la Loire (REAL) tel que le définit le Schéma départemental des enseignements artistiques de la Loire.

De son côté, le Département coordonne le REAL, en accord avec le Schéma départemental des enseignements artistiques. Il s'engage à subventionner le Conservatoire de Saint-Chamond conformément aux critères votés par l'Assemblée départementale pendant toute la durée de la présente convention partenariale sous réserve des crédits votés par l'Assemblée départementale. Pour mémoire, la subvention du Département de la Loire allouée au Conservatoire de Saint-Chamond s'élève à 58 725 € pour l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention partenariale entre la commune de Saint-Chamond et le Département de la Loire, concernant le développement de l'enseignement artistique dans la Loire,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/07/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 8 juillet 2024